



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/02/2015

L'an deux mille quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lise MATTIAZZO, Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Étaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. ARISTA Michel, M. MARCHAIS Michel, M. ARDOIS Guy, Mme GAGNIER Séverine, Mme LABOUBEE Marie-José, M. SAUVEZIE Dominique, Mme FER Dorothee, Mme FOURTON Rénata, Mme POUMIROU Katia,

Étai(ent) absent(s) avec procuration(s) :

M. AUDARD Stéphane donne pouvoir M. ARDOIS Guy
Mme NAUD Graziella donne pouvoir à Mme FOURTON Renata
M. NAVARRE Samuel donne pouvoir Mme POUMIROU Katia
Mme GUINET Danielle donne pouvoir à Mme MATTIAZZO Lise
M. NAUD Serge donne pouvoir à M. MARCHAIS Michel

Date d'affichage
23 / 01 / 2015

ORDRE DU JOUR

Actes rendus exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

11 / 02 / 2015

- Approbation du compte rendu de la séance du 07 janvier 2014.

➤ Délibérations

- 2015 - 02 - 04 /01 – Modification du nombre d'adjoints et élection d'un 4ème adjoint.
- 2015 - 02 - 04/02 – Vente ferraille
- 2015 - 02 - 04/03 – Redevance d'occupation du domaine public camion pizza
- 2015 - 02 - 04/04 – Achats bâtiments : demande de subventions
- 2015 - 02 - 04/05 - Travaux écoles : demande de subventions
- 2015 - 02 -04/06 – Travaux parking tennis : demande de subventions

➤ Informations - Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 07 janvier 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte ce compte rendu.

➤ Délibération N°2015 - 02 - 04/01 – Modification du nombre d'adjoints et élection d'un quatrième adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4 et L.2122-14,
Vu la délibération du 15 mars 2014 portant création de 3 postes d'adjoints au maire,
Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire,
Vu l'article L. 2122-7-2 code général des collectivités territoriales qui prévoit qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7, c'est-à-dire au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le dernier rang des adjoints,

Article 2 : Procède à la désignation d'un nouvel Adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : **M. Guy ARDOIS**

Vote pour : **14 voix**

Abstention : **1 voix**

Article 3 : Monsieur Guy ARDOIS est désigné en qualité de 4ème Adjoint au maire.

➤ Délibération N°2015 - 02 - 04/02 – Vente de ferraille.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal

La Sarl LARRE Frédéric se propose d'acheter de la ferraille qui est stockée dans la cour des ateliers techniques pour un montant de **219,00€**.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide**:

- la vente de la ferraille pour un montant de **219,00€**

↳ *M. MARCHAIS tient à préciser que vendre de la ferraille est une bonne chose, mais qu'il serait judicieux d'en avoir un petit stock, qui serait utilisé pour les petites réparations.*

↳ *Mme le MAIRE dit que les ateliers ont besoin d'être nettoyés.*

➤ Délibération N°2015 - 02 - 04/03 – Redevance d'occupation du domaine public camion pizza

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier qu'elle a reçue de Monsieur William PRUNEAU, domicilié à – Chez Jeanne – 17210 CHATENET.

Cette personne demande l'autorisation de stationner, sur la Place du champ de foire, les mercredis à partir de 17h30, pour la vente de pizzas.

Madame le Maire expose qu'il convient de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le stationnement du camion pizzas ;
- Décide que le montant de la redevance d'occupation du domaine public sera de 15,00 € par mois; à compter du mois de février 2015,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

➤ Délibération N°2015 - 02 - 04/04 et N°2015 - 02 - 04/04A – Achats de bâtiments – Demande de subventions

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite acquérir un bâtiment industriel d'une surface de 320m² sur un terrain de 3000m², situé sur la zone activités Les Sards., afin de contribuer à l'installation d'une nouvelle entreprise sur la commune.

Prix d'achat : 138 000€ + frais de notaire

Elle indique à l'assemblée que cette acquisition peut bénéficier de subventions du Conseil Général et Conseil Régional.

Après avoir pris connaissances des pièces du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de solliciter les subventions maximum auprès du Conseil Régional au titre du programme FRIL.
- Décide de solliciter les subventions maximum auprès du Conseil Général au titre du programme FDAIDE.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier

↳ *Mme le MAIRE précise que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2015, malheureusement les conditions d'éligibilité, à ce jour, n'ont pas encore été fixées.*

➤ Délibération N°2015 - 02 - 04/05 et N°2015 - 02 - 04/05A – Travaux écoles – Demande de subventions

Madame le Maire fait part, aux membres du Conseil Municipal, des demandes de travaux, (pose de volets roulants et motorisation du portail) de la directrice de l'école élémentaire afin de sécuriser le site.

A cet effet, Madame le Maire, présente les devis des sociétés SARL Eric TAILLEUR (électricité), PICQ (menuiserie).

Après examen de différents devis, le montant total des travaux est :

Pose de volets roulants : 2 230,18 HT,

Motorisation du portail : 4 119,13 HT

Elle précise, en outre que ces travaux représentent une charge difficilement supportable pour notre petite commune de moins de mille habitants avec de faibles ressources et un budget modeste.

Aussi Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Général, et le Conseil Régional pour le financement des travaux.

Après avoir entendu cet exposé, et pris connaissance des différents devis, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents après en avoir délibéré décide :

- De solliciter une aide exceptionnelle auprès du Conseil Général.
- De solliciter une aide exceptionnelle auprès du Conseil Régional.
- De réaliser ces travaux.

➤ **Délibération N°2015 - 02 - 04/06 – Travaux parking tennis – Demande de subventions**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un parking au niveau du tennis afin de sécuriser le site et d'améliorer la cohérence de l'offre sportive et la complémentarité des différentes entités qui font usage de ces équipements municipaux

Elle précise, en outre que ces travaux d'un montant de 22 221,80€, représentent une charge difficilement supportable pour notre petite commune avec de faibles ressources et un budget modeste.

Aussi Madame le Maire propose de solliciter, pour le financement des travaux, une subvention auprès du Conseil Général, au titre des amendes de police.

Après avoir entendu cet exposé, et pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents après en avoir délibéré décide :

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, au titre des amendes de police.
- De réaliser ces travaux.
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les bons de commande.

Informations et questions diverses

- Madame Le Maire annonce que la commission des finances doit se réunir afin de préparer le budget. Suite à une concertation avec les élus concernés les dates suivantes sont arrêtées : mardi 10 février à 17h30 ; lundi 23 février à 17h30.
- Madame Le Maire annonce qu'à partir du mois de février, chaque 3^{ème} samedi du mois une messe sera célébrée en l'église de la commune.
- Madame Le Maire présente une liste de formations destinées aux élus.
Elle annonce que le devis pour la pose de prises électriques pour l'atelier couture, d'un montant de 545,38€ HT, est accepté.
Elle présente ensuite, le concours « l'arbre de l'année 2015 ».
Elle indique ensuite, que certains personnels ont eu leurs affectation, du personnel communal et précise que cette réorganisation a été mise en place suite à des discussions constructives avec les agents concernés.
- Madame FER revient sur le très bon moment de convivialité que fut le repas des aînés.
- Madame LABOUBEE demande que le nécessaire soit fait pour le caveau, qui est tombé, au cimetière de Lugéras.
↳ Madame le MAIRE répond que, pour le caveau, une étude de la législation en vigueur est en cours du fait de la défaillance de la famille, mais que dans l'attente le lieu sera sécurisé.
- Madame POUMIROU prend la parole au nom de Monsieur NAVARRE, qui demande une nouvelle intervention du garde champêtre, rue de l'église lors de la sortie des écoles.
↳ Madame le MAIRE rappelle que, la commune à tout mis en œuvre pour mettre fin à ce souci.
- Madame POUMIROU demande la possibilité de réaménager le skate park, en rajoutant des modules, par exemple.
↳ Madame le MAIRE rappelle qu'à ce sujet, elle a reçu deux jeunes, mais qu'il serait peut-être plus judicieux que ces personnes créent une association.
- Madame POUMIROU fait part de la demande d'administrés concernant un possible aménagement d'aires de jeux autour du lac ou à proximité du skate park.
↳ Madame le MAIRE précise que pour étudier ce projet il serait souhaitable de savoir, s'il existe une réelle demande à ce sujet et charge Madame POUMIROU de s'en occuper.
- Madame POUMIROU précise que les demandes faites par courrier, en sa qualité de présidente du comité des fêtes, concernant une demande de terrain pour une chasse à l'œuf, et une demande de subvention, du comité des fêtes sont à ce jour toujours sans réponses.
↳ Madame le MAIRE précise que seules les demandes de subventions pour l'année 2015 seront étudiées au cours de cette année.
↳ Madame POUMIROU rappelle que des subventions exceptionnelles ont été accordées à d'autres associations.
↳ Madame le MAIRE précise que c'est une avance sur subvention qui a été octroyée et non une subvention exceptionnelle. Elle demande à ce qu'un état des lieux de l'association lui soit présenté.
↳ Monsieur ARDOIS confirme que pour la demande de subvention pour l'année 2014, le délai est dépassé.
↳ Monsieur ARISTA demande quels sont réellement les manques, de l'association.
↳ Madame POUMIROU indique qu'elle fera un point complet de la situation du comité des fêtes, avec Madame Le MAIRE.

- Monsieur ARDOIS fait part de récriminations d'administrés au sujet du stationnement des chasseurs devant leur local.
↳ *Madame le MAIRE précise qu'elle recevra le président de l'association.*
- Monsieur ARDOIS lance un appel à toutes les associations, pour une aide à l'organisation de la fête locale.
Il signale que certains administrés se plaignent d'un manque de civilité de la part de certains élus.
- Monsieur ARISTA informe du renouvellement de 3 dossiers pour la banque alimentaire pour l'année 2015. Il présente un compte-rendu de la dernière réunion sur la taxe locative, à laquelle il a participé.
- Madame FOURTON demande quel est le nom de la signalisation installée devant le bar « est-ce un ralentisseur ou un rond-point ? »
↳ *Madame le Maire répond que c'est un élément décoratif de voirie, et que la signalisation en place (panneaux stop), n'est en aucun cas celle spécifique au ralentisseur ou rond-point.*
- Madame FOURTON demande également quelle est la législation en cours concernant les chiens errants.
↳ *Madame le Maire répond que lors de la prochaine inspection de gendarmerie, elle posera la question.*
- Madame FOURTON signale également un défaut de l'éclairage public route de Bédénac.

Séance levée à 22 h.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 / 01 / 2015

SIGNATURES

Nom & prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signatures
MATTIAZZO Lise (Maire)		
ARISTA Michel (1er adjoint)		
MARCHAIS Michel (2ème adjoint)		
NAUD Graziella (3ème adjoint)	FOURTON Renata	
ARDOIS Guy (4ème adjoint)		
AUDARD Stéphane	ARDOIS Guy	
FER Dorothée		
FOURTON Renata		
GAGNIER Séverine		
GUINET Danielle	MATTIAZZO Lise	
LABOUBEE Marie-Josée		
NAUD Serge	MARCHAIS Michel	
NAVARRE Samuel	POUMIROU Katia	
POUMIROU Katia		
SAUVEZIE Dominique		